

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 MAI 2008**

**Délibération
n° 2008.05.20.B**

**Médiathèque - tête de
réseau : demande de
subvention auprès du
Fonds Régional pour
l'Excellence
Environnementale**

LE VINGT DEUX MAI DEUX MILLE HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mai 2008**

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU

Excusé(s) représenté(s) :

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
MÉDIATHÈQUERapporteur : **Monsieur BRONCY****MEDIATHEQUE - TETE DE RESEAU : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS
REGIONAL POUR L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE**

La communauté d'agglomération du Grand Angoulême a décidé de réaliser une médiathèque - tête de réseau.

Pour ce faire, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une démarche de haute qualité environnementale (AMO HQE) a été confié au cabinet d'études ADDENDA, pour un montant de 81 639 € HT, décomposé de la manière suivante :

- 78 689 € HT pour la tranche ferme AMO HQE, de la caractérisation des cibles HQE à l'exploitation du bâtiment,
- 2 950 € HT pour la tranche conditionnelle, représentant le suivi d'exploitation du bâtiment pendant une année supplémentaire, à l'issue de la 1^{ère} année de fonctionnement.

Cette mission peut être soutenue par le Fonds Régional pour l'Excellence Environnementale proposé par le conseil régional Poitou-Charentes, à hauteur minimum de 50 %.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 30 avril 2008,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter une subvention pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage Haute Qualité Environnementale auprès du Fonds Régional pour l'Excellence Environnementale (FREE), sur le montant total de la mission (tranche ferme + tranche conditionnelle).

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :**Reçu à la Préfecture de la Charente le :****27 mai 2008****Affiché le :****28 mai 2008**